

L'orthographe du nom propre algérien**The spelling of the Algerian proper name****Yamina TAIBI-MAGHRAOUI****Université Abdel Hamid Ibn Badis- Mostaganem***Reçu le : 12/02/2020**Accepté le : 28/02/2020**Publié le : 13/08/2020***Résumé :**

Abordant la question d'onomastique, l'article insiste particulièrement sur les nombreuses orthographes figurant dans l'usage anthroponymique en Algérie. Nous essayons à travers ce travail de passer en revue un certain nombre d'études portant sur l'orthographe et l'alphabet ainsi que sur l'équivalence phonologique tout en expliquant l'écart entre le son et l'écriture concernant la langue arabe et la langue française dans la formation onomastique en Algérie.

Mots clés Alphabet ; Orthographe ; nom propre ; transcription

Abstract:

Addressing the issue of onomastic, the article places particular emphasis on the many spelling used in anthroponomical use in Algeria. We try through this work to review a certain number of studies on spelling and the alphabet as well as on phonological equivalence while explaining the gap between sound and writing concerning the Arabic language and the French language in onomastic training in Algeria

Keywords: Alphabet; spelling; proper name; transcription; spelling

*Auteur correspondant : TAIBI-MAGHRAOUI Yamina,
maghraoui.univ.mosta@gmail.com*

1. Introduction: Notre sujet s'inscrit dans le champs de l'onomastique, une science qui étudie les noms propres. Elle se subdivise en deux branches :

1-La toponymie qui s'intéresse à l'étude des noms propres de lieux.

2-L'anthroponymie ; partie de la lexicologie qui étudie les noms propres de personnes.

Le nom propre sert à dénommer, à fournir également les termes de mémorisation des origines et permettre ainsi l'affirmation de l'identité. Le nom propre fait partie de notre patrimoine linguistique. Si le prénom est un choix libre des parents, le patronyme est transmis de génération en génération depuis des siècles, et offre un puissant intérêt psychologique et social pour l'individu. En réalité, le nom s'avère l'identité, il interpelle la différence et distingue telle personne d'une autre.

De ce fait le nom constitue la première marque de l'héritage paternel, et par là, précise l'identité de son porteur ; sa fonction de représenter la civilisation et la réalité de l'homme est une fonction naturelle.

2. Présentation du corpus :

Notre corpus est constitué de 1000 anthroponymes inscrits entre 1875 et 1885 dans les services de l'état civil français à Mostaganem. Le choix de cette période est motivé par l'installation de l'état civil français en Algérie en 1882. Notre constat porte principalement sur les innombrables formes orthographiques des anthroponymes mostaganémois. A partir de ce constat, notre problématique s'articule comme suit : Comment sont construits les anthroponymes mostaganémois, et quelles sont les différentes formes orthographiques présentes dans l'usage onomastique dans cette ville ?

3. L'alphabet et l'orthographe :

Concernant le système graphique en Afrique du Nord, Chaker relève trois types d'alphabet, à savoir ; l'alphabet berbère, l'alphabet arabe et l'alphabet latin. Les trois écritures connaissent des usages effectifs jusqu'à présent.

Il explique que la langue arabe est une sous-branche de l'ensemble sémitique qui, à son tour contient d'autres langues très différentes de l'arabe. Il s'agit notamment de l'akkadien, l'hébreu, le phénicien et le sud-arabique.

Chaker ajoute que malgré l'origine commune de l'arabe et du berbère c'est-à-dire le chamito-sémitique, le berbère est attesté à une date plus ancienne depuis l'antiquité, aux époques punique et romaine. Pour des raisons religieuses, notamment chrétiennes, le berbère fut progressivement restreint à des zones rurales, se limitant à des inscriptions tombales, qui contiennent particulièrement

des noms propres. Ces inscriptions sont considérées comme les plus anciennes inscriptions libyques.¹

L'utilisation du berbère appelé chez les Touaregs avait des fonctions ludiques et symboliques. Malika Hachid dans « Les pierres écrites de l'Atlas » précise que les caractères libyques sont considérés comme la première et la seule écriture autochtone d'Afrique du Nord.

Elle souligne que le « Tifinagh » qui est une forme d'écriture moderne du libyque est le pluriel de « Tafinek » (dans le système phonologique du berbère « gh/g » sont des allophones d'un même phonème) ce qui peut signifier « les phéniciennes » ou « les puniques ». Suite à cette dérivation que l'on peut dire que l'alphabet libyque a pris comme modèle le système d'écriture punique. L'écriture berbère chez les Touaregs a une valeur socio-symbolique dans la mesure où ils se sont donnés le nom de « Les gens de Tifinagh » pour se distinguer des Arabes.²

Lionel Galand souligne que le libyque pose des problèmes de déchiffrements puisque ses caractères ont une géométrie non cursive, qui se lit de manière générale de bas en haut et rarement de haut en bas. Il ajoute que cette écriture a disparu vers le V^{ème} siècle après J.C et que seuls, les Touaregs conservent cette forme d'écriture. Ce n'est qu'au début du 9^{ème} siècle avant J-C que les Grecs ajoutent des voyelles pour tracer les premières grandes lignes des alphabets du monde occidental tel que le latin.³

Après avoir abordé les différentes formes d'écritures, nous estimons utile de définir le concept de l'alphabet. Selon Georges Mounin ; l'alphabet est un mot d'origine latine « alphabétum » formé avec les deux premières lettres de l'alphabet grec « alpha et béta ». Il désigne l'ensemble des lettres utilisées pour la représentation graphique des unités phoniques d'une langue, et disposées dans un cadre conventionnel, c'est-à-dire l'alphabet désigne des éléments graphiques appelés « lettres ».⁴

L'usage du système graphique doit être adapté à des règles orthographiques, en vertu desquelles les unités sont codées dans le système d'écriture. Dans un sens

plus large, Dorion et Poirier définissent l'alphabet comme étant un système de signes pour écrire une langue que ces signes soient idéographiques, syllabiques ou phonétiques⁵. Les mêmes auteurs définissent l'orthographe comme la manière dont les mots sont écrits. Etymologiquement, le terme comprend l'idée de « manière correcte » d'écrire.

Pour Georges Mounin, l'orthographe est « *L'utilisation spécifique d'un alphabet dans l'écriture d'une langue, tant au niveau de l'attribution des valeurs particulières aux lettres, et aux groupements de lettres qu'à celui de leur distribution dans le mot* »⁶

L'alphabet français comprend 26 lettres, 6 de plus que l'alphabet latin dont il est issu. Le nombre de phonèmes en français est bien inférieur à celui des graphèmes qui les transcrivent.

Nina Catach précise que :

*«Le latin et le français ont vécu pendant de nombreux siècles (et dans certains milieux comme l'église et l'université jusqu'à une époque toute récente) en état de véritable symbiose, ils étaient sentis comme une seule et même langue : on lisait le latin « à la française », on écrivait le français « à la latine ».*⁷

A ce point de ce travail, il est nécessaire de définir le mot « orthographe ». Il s'agit d'un emprunt au latin « orthographia », qui lui-même provient du grec. « orthos » qui veut dire « droit et correct » et graphe qui signifie « écriture ». Le tout désigne les normes qui règlent la façon d'écrire dans une langue.

L'orthographe est un fait social, qui repose sur des savoirs linguistiques et des savoirs sociaux. Elle est la réalisation écrite de la langue.

En dépit de sa dimension sociale de légitimité et d'autorité, elle peut porter atteinte à la dignité des gens. Ne vous arrive-t-il pas de vous emporter lorsqu'on écorche votre nom ou votre prénom ? L'orthographe est considérablement ressentie comme un devoir patrimonial. Elle se présente dans l'imaginaire

collectif, comme une maîtrise essentielle de la langue qui permet l'accès à l'écriture et la culture langagière.

Nina Catach va plus loin dans sa définition du mot orthographe :

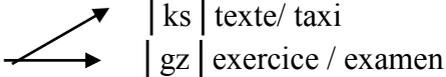
« La manière d'écrire les sons ou les mots d'une langue en conformité d'une part avec le système de transcription graphique propre à cette langue, d'une part suivant certains rapports établis avec les autres sous-systèmes de langue (morphologie, syntaxe, lexicque). Plus ces rapports secondaires sont complexes, plus de rôle de l'orthographe grandit »⁸.

Toujours dans la même lignée de réflexion, Jean Dubois souligne que :

« Le concept d'orthographe implique la reconnaissance d'une norme écrite par rapport à laquelle on juge l'adéquation des formes qui réalisent les sujets écrivant une langue ; l'orthographe suppose que l'on distingue des formes correctes et des formes incorrectes dans une langue écrite à la graphie qui n'implique pas la référence à une norme grammaticale. Si cette dernière était représentée fidèlement par une suite univoque des signes alphabétiques, il n'y aurait que des problèmes de graphies et non des problèmes d'orthographe »⁹

Actuellement, on dénombre un inventaire de 38 phonèmes français. L'écart entre le nombre de lettres et de l'alphabet et le nombre croissant de phonèmes a abouti à deux mouvements inverses, selon Véronique Braun Dahlet. Le premier suit le principe d'économie de l'écriture,

C'est-à-dire l'usage de certaines lettres pour plusieurs sons. Elle donne l'exemple de [X] qui compte quatre phonèmes selon leurs positions.

(X) 

↙ |s| six

Nous rajoutons le phonème [s] → graphèmes : sucre, citron, attention, garçon, tresse, scie.

Les règles phonétiques arabes et françaises sont différentes vu le nombre de sons contenus dans les deux langues. Aussi la translittération du nom propre algérien se fait de manière approximative dans la langue française, voici quelques cas :

Zerrouki → [k] → [zɛruki] ق

Kaïd → [k] → [kayid] ق

Qaïd → [q] → [qayid] ق

Caïd → [c] → [kayid] ق

Ben sgheir → [gh] → [bensgir] غ

Ben sreir → [r] → [bensrir] غ

Ben ghouel → [gh] → [bengwɛl] غ

Ghezali → [gh] → [gezali] غ

Benguernout → [gu] → [benguernut] غ

Rezali → [r] → [rezali] غ

Ben kadouma → [k] → [benkaduma] خ

Ben krarrouba → [kr] → [benkraruba] خ

Beckaladi → [ck] → [bekaladi] خ

Mokrétar → [kr] → [mokretar] خ

En effet, l'écriture du nom propre algérien, eu égard à la pluralité des couches linguistiques qui le composent, nécessite une certaine connaissance et compréhension de la langue pour éviter toute sorte d'incorrection et de contresens. Le passage d'une unité linguistique d'une langue source à une langue cible suppose des modifications, des adaptations, nécessaires à son intégration dans le système linguistique de la langue emprunteuse.

La réduction phonologique n'est pas sans conséquence à l'écrit. Il faut toutefois se garder rigide d'établir des correspondances entre la prononciation et la graphie. Selon Désirat et Hordé (1976 :206) ce principe freine la recherche de l'équivalence phonologique et explique l'écart entre le son et l'écriture. Le second mouvement consiste à enrichir l'écriture tout en y mettant des graphes chargés

d'assurer autant que possible la correspondance phonographique.¹⁰ Ce sont donc les phonèmes vocaliques qui produisent des séries graphiques correspondantes, Certains phonèmes comprennent différentes versions graphiques tels que le phonème /o / qui contient quatre versions graphiques : o- au -eau et ô.

M. Arrivée (1993 :13) note la grande aptitude du français à l'homophonie qui s'étend à des phrases entières comme par exemple :



Leur livre était ouvert.



Leur livre était tout vert.¹¹

Cette diversité graphique de certains phonèmes entraîne des difficultés orthographiques notamment celles d'ordre phonologique.

Jean-Pierre Jaffré et Michel Fayol dans « Orthographe des systèmes aux usages », soulignent que l'orthographe renseigne de manière précise sur la structure linguistique d'un système d'écriture afin de favoriser la prise de conscience de la langue.

Ils ajoutent que l'orthographe rend le sens visible indiquant les principes d'écriture d'une nation. Sa maîtrise exige une prise de conscience de certaines règles.

Toujours dans le même ouvrage, Jean-Pierre Jaffré explique l'interdépendance qui existe entre langue, écriture et orthographe. Il évoque le principe phonographique, c'est-à-dire l'écriture des sons de la langue qui est une condition indispensable pour l'écriture.¹²

Il signale que dans les langues où chaque phonème correspond à un signe alphabétique, l'orthographe est l'image phonétique et donc par la suite elle devient plus claire.

Nina Catach dans « Les délires de l'orthographe » souligne que l'alphabet arabe n'a rien à voir avec l'alphabet français. Il est essentiellement consonantique avec une notation seulement des voyelles longues et brèves. Cet alphabet contient 28 lettres, sans compter les notations diacritiques de voyelles brèves, et, pour les

consonnes, l'un des plus riches et des plus exacts du monde. Elle ajoute que la fantaisie graphique arabe est extraordinaire puisque chacune des 28 lettres possède quatre variantes calligraphiques ; à l'initiale, à la médiale, à la finale, ou isolée. Nous avons déjà évoqué ce point plus haut.¹³

Cet alphabet présente 112 formes différentes. Malgré cela, l'acte d'écrire en arabe est assez rapide et facile étant donné que chaque phonème est noté par un seul signe. Ce qui n'est pas le cas pour la langue française. Il s'agit d'une langue dont les variations dialectales atteignent à la fois le lexique, la grammaire et la phonie. Un phonème peut correspondre à plusieurs lettres et un graphème peut correspondre à plusieurs sons, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de relation biunivoque entre les deux.

Selon Nina Catach, toute écriture connaît certaines règles ou conventions qui en contrôlent l'usage. Dans le cas du français, on est souvent loin d'une transcription simple de la langue parlée. Elle ajoute que :

"Le système graphique, comme tout ce qui touche au langage, est organisé à plusieurs niveaux, l'existence d'une langue marginale d'exception ne peut conduire à considérer l'écriture comme un simple conglomerat d'éléments disparates »¹⁴

Il apparaît indubitablement qu'il s'agit dans l'ensemble d'un tout dont les éléments et les niveaux sont définis entre eux pour une série de rapports nécessaires, comparables, toutes proportions gardées, à ceux d'un organisme. Elle ajoute que le système graphique français est complexe mais régulier, structuré et pluriel, en le qualifiant donc de "plurisystème" dans la mesure où il existe un décalage entre le nombre de phonèmes et le nombre de graphèmes.

Ainsi, la polygraphie du système français par le fait que tous les phonèmes vocaliques ainsi que les phonèmes consonantiques admettent plusieurs correspondants graphiques, sauf (| p | , | b | , | d | , | m | , | n |), sans compter les graphèmes étrangers tels que "ee" de meeting et de feedback, "oo" de *cool*, *bouster*, look, *sccoter* et *bazooka*, et "ea" de *break*.

Ces graphèmes sont appelés par Honvault-Ducrocq des « xenogrammes », c'est-à-dire qu'ils appartiennent à un autre système linguistique, à savoir, l'anglais pour les exemples cités plus haut.¹⁵

Le plurisystème orthographique du français est constitué de trois zones insérées les unes dans les autres :

- 1- Le système phonogrammique.
- 2- Le système morphogrammique.
- 3- Le système logogrammique

Dans le cadre de cet article, nous évoquons uniquement les deux premières zones dans ce qui suit :

1. Les phonogrammes : selon Jean Dubois le phonogramme est un signe, qui, capable de fonctionner par ailleurs avec sa pleine valeur d'idéogramme, est utilisé par la transcription du consonantique d'un mot homonyme de celui que désigne l'idéogramme.¹⁶

Dans sa présentation du plurisystème, Nina Catach considère les phonogrammes comme les premiers constituants du "code graphique", c'est-à-dire le stock des graphèmes chargés de transcrire les sons. Il s'agit d'une correspondance entre phonème et graphème. Ici nous parlerons de correspondance entre deux systèmes ; celui de la langue française et de la langue arabe, à l'exception des traits phoniques de l'arabe classique (la longueur et la gémination, qui chutent en arabe algérien. Citons quelques exemples ; Lila Sabrina Asri Nora Yamina Sonia Warda et .Kamel

Les graphèmes contenus dans ces noms propres codent exactement les phonèmes. Ils sont donc des phonogrammes puisqu'ils transcrivent de manière précise le son.

2. Les morphogrammes: tous les termes, unités linguistiques qui appartiennent à la classe des noms, des adjectifs, des pronoms, etc., obéissent à l'intérieur de la chaîne syntaxique à des règles d'accord qui concernent, soit le nombre, le genre ou les variations de personnes.¹⁷

En ce qui concerne notre travail, nous choisissons des graphèmes en position finale, dans lesquels plusieurs lettres ne sont pas audibles mais qui nous fournissent une information notamment sur le genre. Les noms propres féminins se terminent de manière générale par [ة] qui correspond à [ta] qui est écrit en langue arabe littéraire mais jamais prononcé. Citons quelques exemples tirés de notre corpus :

| | |
|-----------------|------------------|
| <i>Fatima</i> | فاطمة → [fatima] |
| <i>Khadidja</i> | خديجة → [xadiʒa] |
| <i>Amina</i> | أمينة → [amina] |
| <i>Aïcha</i> | عائشة → [ajʃa] |
| <i>Djamila</i> | جميلة → [ʒamila] |

Dans ces noms, nous avons cinq à six graphèmes : les quatre premiers ont une réalisation sonore, ils sont appelés donc des phonogrammes, le «ة [ta] est un morphogramme non prononcé désignant le féminin.

Taine Cheikh dans « Eléments d'anthroponymie maure : enjeux et signification du nom d'égo » explique certaines formes en (u) et en (i) dans par exemple « Mohamadou » et « Abdoullahi » où les voyelles finales sont désinentielles. Elle

explique qu'à la différence des variantes employées chez les Négro-africains mauritaniens qui sont dans la plupart du temps terminées par « ta » tels que | Fatimata | Aminata | Fatoumata |, on ne peut pas exclure toute interférence entre l'anthroponymie des Maures et celle de leurs voisins Négro-africains, mais l'ajout d'une voyelle finale selon, elle semble répondre prioritairement aux nécessités de la structure syllabique et non au souci de se rapprocher à la norme du classique.¹⁸

4. Conclusion : La tradition graphique de transcription française des noms algériens a subi une usure graphique qui continue à fonctionner jusqu'à nos jours. Des noms ayant subi des altérations phonétiques assez profondes et qui ont conduit à des composants incompréhensibles, des membres de la même famille portent des noms différents. Il s'agit donc d'une transcription écartée totalement de la prononciation originale entraînant de nouvelles variantes graphiques.

Nous pouvons dire qu'en plus de la complexité du système graphique français, des mécanismes perceptuels sélectifs sont ajustés aux catégories phonémiques de la langue maternelle du scripteur, ce qui produit des noms propres transcrits de manière approximative et aléatoire vu que le système phonétique français est dans l'incapacité de recouvrir tous les phonèmes de la langue arabe.

3. Liste Bibliographique:

¹ Salem Chaker, (1991) *Manuel de Linguistique Berbère*, Tome1, Edition Bouchene, Alger.

² Malika Hachid, (1992) *Les pierres écrites de l'Atlas Saharien*, ENAG édit. Alger.

³ Lionel Galand, (1966) *Inscriptions libyques* in *Inscriptions antiques du Maroc*, CNRS Paris.

⁴ Georges Mounin, (2004) *Dictionnaire de la linguistique*, Edit.PUF, Paris.

⁵ Henri Dorion, Jean Poirier, (1975) *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*, Les presses de l'université de Laval. Québec.

⁶ Georges Mounin, idem p.73

⁷ Nina Catach, (1991) *L'orthographe en débat : dossiers pour un changement : avec la liste complète des mots rectifiés*. Collection FAC Linguistique Nathan, Paris.

⁸ Nina Catach, (2011) « *L'orthographe* ». Collection Que sais-je ? PUF. Paris.

⁹ Jean Dubois, (1973) *Dictionnaire de linguistique*. Larousse. Paris.

¹⁰ Claude Désirat, Tristan Hordé, (1976) *La langue française au XX siècle*. Bordas. Paris.

¹¹ Michel Arrivé, (1999) *Reformer l'orthographe ?* PUF. Paris.

¹² Jean-Pierre Jaffré, Michel Fayol, (1997) *Orthographe des systèmes aux usages*. Flammarion, Dominos. Paris.

¹³ Nina Catach, (1989) *Les délires de l'orthographe*. En forme de Dictionnaire. Edit Plon, Paris.

¹⁴ Nina Catach, (1973) *Que faut-il entendre par système graphique du français?* In: Langue française. N°20.

¹⁵ Renée Honvault (2000) « *La médiation graphique au sens : moyens et enjeux* » dans *les méditations langagières. Volume : Des faits de langue aux discours* [Actes du colloque international. "La médiation, Marquages en langue et en discours, organisé par l'UMR CNRS DYALANG, université de Rouen 6-8 décembre 2000] Mont-Saint-Aignan, PUR, Coll" DYALANG, 2004.

¹⁶ Jean Dubois, idem p 45

¹⁷ Nina Catch, (2011) *L'orthographe*, Que sais-je, Ed PUF, Paris, 10^{ème} Ed.

¹⁸ Catherine Taine-Cheikh, (1995) *Éléments d'anthroponymie maure. Enjeux et significations du nom d'ego*", *Littérature orale arabo-berbère (LOAB)*, n° 27.